



L'intervention des tiers dans les contrats administratifs

18 avril 2019 Université d'Evry – Paris Saclay (Amphi 150 du Bâtiment Maupertuis)



Direction scientifique Vincent Bouhier

L'intervention des tiers dans les contrats administratifs

Les tiers ont toujours eu une influence sur la passation et l'exécution des contrats administratifs. Leur présence a été progressivement renforcée par les textes et/ou par la jurisprudence. Les contrats administratifs, engageant fortement et durablement les finances des collectivités territoriales, ont fait l'objet d'une attention plus soutenue du législateur (les concessions et les PPP, devenu marchés de partenariat). Dans le même temps, le Conseil d'Etat a renforcé l'accès aux juges pour les tiers par différentes décisions, leur laissant la possibilité de contester directement la validité du contrat.

Si certains tiers ont aujourd'hui une existence pleinement reconnue (les entreprises concurrentes, les sous-traitants...), d'autres tiers, pourtant présents dans la procédure ou intéressés directement par les contrats administratifs, ont une place réduite au regard des textes ou ne sont pas réellement identifiés. Leur rôle est alors insuffisamment défini, tout comme leurs droits. La catégorie des tiers recouvre en outre des cas de figure très divers où certains apparaissent comme des faux tiers. Cette situation a une incidence sur la nature de l'intervention, la légitimité de celle-ci et la capacité à agir en justice. Certains de ces tiers demandent pourtant à avoir un plus grand rôle à la fois dans la définition des besoins, dans le contrôle des procédures et dans l'exécution des contrats.

L'intervention de ces tiers, loin de devoir être systématiquement écartée, doit être appréhendée sous le prisme d'une meilleure efficacité des missions confiées aux personnes publiques, mais également d'un contrôle juridictionnel renforcé. Cette approche est plus particulièrement présente dès lors que les services publics sont en cause, les attentes étant nécessairement plus fortes en matière de qualité de services par rapport aux montants des investissements consentis. Les questions sous-jacentes sont alors de déterminer si l'intervention de certains de ces tiers est souhaitable, si elle doit être renforcée, si leur capacité à intervenir doit être étendue, mais également si leur intervention ne risque pas de devenir un moyen de blocage ou de moindre d'efficacité de l'action publique.

Toutes ces questions et bien d'autres seront abordées au cours de cette journée.

L'intervention des tiers dans les contrats administratifs

9 h 15 - Accueil des participants

9 h 30 - Ouverture des travaux

Vincent Bouhier

Première partie : Les tiers et la passation des contrats administratifs

10 h -

I - Les tiers institutionnels imposés

Les observations dans le cadre du contrôle de légalité

Agent de la Préfecture de l'Essonne

L'intervention de l'organisme expert : la Mission d'Appui au Financement des Infrastructures Agent de la FinInfra, Ministère de l'Economie

II- Les tiers non institutionnels intéressés

L'influence des usagers dans la détermination des besoins des contrats administratifs Olivia Bui-Xuan, Professeur à l'Université d'Evry

11 h - 11 h 15 - Discussion et pause

Deuxième partie : Les (faux) tiers dans la passation et l'exécution des contrats administratifs

11 h 15 -

Le rôle des sous-traitants et leur capacité à défendre leurs intérêts

Jean-Marc Peyrical, Maître de conférences à l'Université de Paris Sud, Faculté Jean Monnet

Le rôle et les moyens d'action de l'opposition au sein des assemblées délibérantes

Laetitia Janicot, Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise

12 h 15 – 12 h 30 - Discussion

Déjeuner libre

Troisième partie : Les tiers et l'exécution des contrats administratifs

14 h -

I - Les tiers et la contestation du contrat

Les concurrents évincés face à l'exécution du contrat

Pierre Bourdon, Professeur à l'Université du Mans

Le contrôle de légalité face à la modification des contrats de la commande publique

Sébastien Ferrari, Professeur à l'Université de Grenoble

Les associations œuvrant pour la défense d'un intérêt collectif

Caroline Lacroix, Maitre de conférences à l'Université d'Evry

15 h 15 – 15 h 30 - Discussion et pause

II - Les tiers impactés par l'exécution du contrat

Les organismes de contrôle de gestion face aux exigences de transparence et de démocratie

Franck Waserman, Professeur à l'Université du littoral - Côte d'Opale

Le contribuable face aux redevances et taxes liées à l'exécution du service public

Florian Poulet, Professeur à l'Université d'Evry

Les tiers face aux conventions d'aménagement d'urbanisme

David Riccardi, Docteur en droit public

16 h 45 - Discussion

17 h - Clôture des travaux

Gabriel Eckert, Professeur à l'Université de Strasbourg, Directeur de Sciences Po Strasbourg

Modalités d'inscription

Colloque L'intervention des tiers dans les contrats administratifs 18 avril 2019 Amphi 150 du bâtiment Maupertuis, Université d'Evry

Ce colloque est validé par l'EFB au titre de la formation continue des avocats. Une attestation de présence sera délivrée à ce titre.

Entrée libre pour les enseignants-chercheurs, les étudiants, les professionnels sur inscription ici :

https://www.eventbrite.fr/e/billets-lintervention-des-tiers-dans-les-contrats-administratifs-58097365785

Contacts

Nadine Bonnet 01 69 47 70 97 nadine.bonnet@univ-evry.fr Agnès Nicolle 01 69 47 70 55 agnes.nicolle@univ-evry.fr